

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00307
Numéro SIREN : 968 503 078
Nom ou dénomination : CABINET ESCOFFIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007871

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 24/03/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/007871**
n° de gestion : **1968B00307**
n° SIREN : **968 503 078 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 24/03/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CABINET ESCOFFIER
40 Rue Laure Diebold 69009 LYON

date de clôture : 31/08/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



ANNEXE



	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 31/08/2019	Net 31/08/2018
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	458 433	292 759	165 674	201 550
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 958		18 958	18 069
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	477 391	292 759	184 632	219 619
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	147 171		147 171	116 091
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	827 382	27 123	800 259	771 285
Autres créances	96 405		96 405	132 234
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	234 082		234 082	190 996
Charges constatées d'avance	25 188		25 188	22 041
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 330 227	27 123	1 303 105	1 232 647
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 807 619	319 882	1 487 737	1 452 266



	31/08/2019	31/08/2018
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	110 000	110 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	11 000	11 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	124 099	480 765
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	100 000	100 000
Subventions d'investissement	176 106	137 578
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	521 205	839 343
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	445 217	10 689
Emprunts et dettes financières diverses	41 748	36 489
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 694	301 085
Dettes fiscales et sociales	213 742	216 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 131	3 583
Produits constatés d'avance	48 000	44 725
TOTAL DETTES	966 532	612 923
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 487 737	1 452 266



	France	Exportations	31/08/2019	31/08/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 689 491	3 320	1 692 811	1 679 702
Chiffre d'affaires net	1 689 491	3 320	1 692 811	1 679 702
			31/08/2019	31/08/2018
Production stockée			29 435	53 946
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 128	1 500
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			8 333	25 283
Autres produits			10	1 007
Total produits d'exploitation (I)			1 731 717	1 761 438
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 076 608	1 096 119
Impôts, taxes et versements assimilés			27 625	26 403
Salaires et traitements			270 364	289 412
Charges sociales			101 216	109 207
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 614	25 666
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 099	5 723
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			22	24 615
Total charges d'exploitation (II)			1 514 546	1 577 146
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			217 171	184 292
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			831	2 108
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			831	2 108
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-831	-2 108
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			216 339	182 184



	31/08/2019	31/08/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	13 464	
Sur opérations en capital	4 750	24 334
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	18 214	24 334
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		45
Sur opérations en capital	262	18 751
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	262	18 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	17 952	5 539
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	58 185	50 144
Total des produits (I+III+V+VII)	1 749 931	1 785 772
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 573 824	1 648 193
BENEFICE OU PERTE	176 106	137 578

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CABINET ESCOFFIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 1 487 737 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 176 106 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 585 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	A Ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	472 699		14 266	458 433
Immobilisations financières	18 069	889		18 958
Total	490 768	889	14 266	477 391
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	271 149	35 614	14 004	292 759
Immobilisations financières				
Total	271 149	35 614	14 004	292 759
ACTIF NET				184 632



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 967 932 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 958		18 958
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	827 382	827 382	
Autres	96 405	96 405	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	25 188	25 188	
Total	967 932	948 974	18 958
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	151 140
Autres créances	24 527
Disponibilités	
Total	175 668



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	1 645		1 645	
Créances et Valeurs mobilières	30 212	3 099	6 188	27 123
Total	31 856	3 099	7 833	27 123
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		3 099	7 833	
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 27 123 Euro.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 109 999,95 Euro décomposé en 1 967 titres d'une valeur nominale de 55,92 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 750	40,00
Titres émis pendant l'exercice	-783	55,92
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 967	55,92



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 966 532 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	445 217	63 799	257 118	124 300
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 694	215 694		
Dettes fiscales et sociales	213 742	213 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 879	43 879		
Produits constatés d'avance	48 000	48 000		
Total	966 532	585 114	257 118	124 300
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	450 525			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 997			
(**) Dont envers les associés	503			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 503 Euro.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 915
Dettes fiscales et sociales	34 222
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	606
Total	192 743

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	25 188
Charges exceptionnelles	
Total	25 188

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	48 000
Produits exceptionnels	
Total	48 000



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts courus sur emprunts	4 691
Locations mobilières - échéances restant à payer	21 913
Autres engagements donnés	26 604
Total	26 604
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

**Autres informations****Engagements reçus**

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions des dirigeants	
Avals et cautions	200 000
Autres engagements reçus	200 000
Total	200 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Handwritten text or markings along the right edge of the page, appearing as a vertical line of small, repetitive characters or symbols.

CABINET ESCOFFIER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 110 000 €

40, rue Laure Diebold
LYON 9^{ème}

968 503 078 RCS LYON
SIRET 968 503 078 00030

TEXTE DE LA RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS

SOU MIS ET APPROUVE PAR LES ASSOCIES LE 14 FEVRIER 2020

(Exercice clos le 31 août 2019)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 176 106,35 € de la manière suivante :

- aux actions à titre de dividendes :	98 350,00 €
soit un dividende de 50 € par action,		
- le solde, soit :	77 756,35 €
au poste « Autres réserves ».		

L'assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement au 1^{er} mars 2020.

Ce dividende sera soumis en intégralité, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique d'un montant de 30 %, se décomposant entre un taux forfaitaire unique de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu, et de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux (sans quote-part de CSG déductible).

Il pourra être soumis sur option, déposée lors du dépôt de la déclaration de revenus, à une imposition des dividendes perçus calculée selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, en bénéficiant de l'abattement de 40 % mentionné au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts, avec une quote-part de CSG déductible. Cette option devra être globale pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values de l'année.

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué, par action, les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
31.08.2018	18 €		
31.08.2017	50 €		
31.08.2016	50 €		

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'A' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

CABINET ESCOFFIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 €

40 rue Laure Diebold

69009 LYON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019



Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 26 février 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CABINET ESCOFFIER relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SOCIETE CABINET ESCOFFIER
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2019

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées de manière complète dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

SOCIETE CABINET ESCOFFIER
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2019

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

SOCIETE CABINET ESCOFFIER
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2019

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

SOCIETE CABINET ESCOFFIER
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2019

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne,
Le 07 février 2020.

Joël MANCUSO
Commissaire aux Comptes

